



**Formation en présentiel**

**ou en distanciel**

**« Le référent harcèlement  
sexuel »**

Quelle que soit la taille de l'entreprise, depuis le 1er janvier 2019, chaque CSE doit choisir l'un de ses membres pour remplir le rôle de référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

Dans les entreprises de 250 salariés et plus, l'employeur a également pour obligation de désigner un référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes, distinct de celui représentant le CSE.

Compte tenu des problématiques rencontrées, il est essentiel de bien comprendre les obligations des entreprises, de l'employeur et les missions de ces référents.

Quelles sont leurs missions réelles, leurs pouvoirs et les conséquences de cette fonction ?

Bien maîtriser ces éléments facilite la gestion au quotidien des situations à risque, mais également le dialogue entre l'entreprise, les salariés et ces référents.

Nous vous proposons une demi-journée de formation, en présentiel et en distanciel pour ceux qui le souhaitent, permettant de faire le point sur ce sujet.

Animée par des avocats conseils d'entreprise en droit social, cette formation répond à des objectifs pratiques, vous donnant des outils et vous expliquant vos obligations.

La formation aura lieu :

- **A Poitiers le 22 juin 2021 de 9h à 13h**

**En présentiel** (au Cabinet TENFRANCE 23 Rue Victor Grignard – Pôle République 2 – 86061 POITIERS CEDEX 9° **ou en visioconférence**

- A Bordeaux le **24 juin 2021, de 8h30 à 12h30**

**En présentiel** (au Cabinet **TEN France BORDEAUX** : 7 Avenue Raymond Manaud – Ilôt C3-1 – Bât. B – 33525 BRUGES)

Cette action vous est proposée au **tarif individuel de 450 € HT.**

Pour assurer l'efficacité de la formation, nous limitons le nombre de participants à 10 en présentiel pour respecter les mesures sanitaires.

Nous retiendrons les inscriptions dans l'ordre d'arrivée. En cas d'inscriptions supérieures à 10, nous proposerons d'autres dates pour un nouveau groupe.

Vous trouverez ci-joint en annexe un descriptif de la formation et, si cette formation vous intéresse, **un bulletin d'inscription à nous retourner avant le 18 juin 2021.**

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement.

TEN  
FRANCE